

PARKINGS et nombre de places

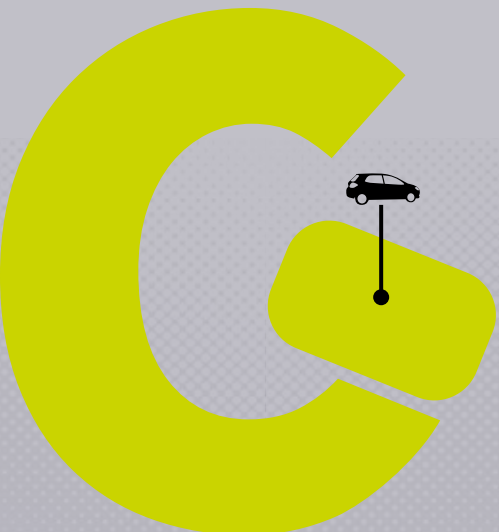
- Parkings couverts
- Parkings exclusivement abonnés
- Parkings en enclos
- Parking relais

ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

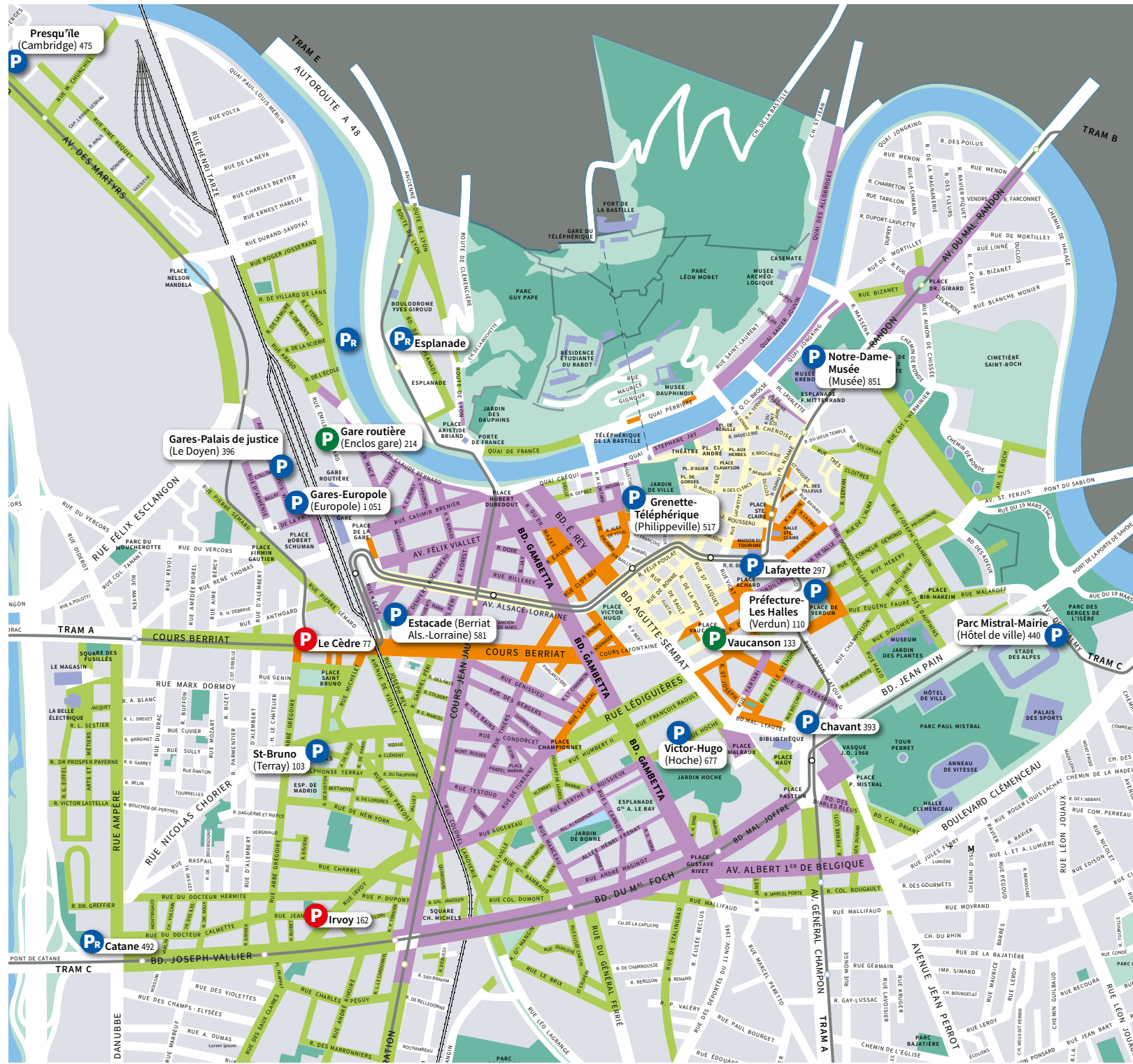
- Stationnement longue durée et résidents (gratuit de 12 h à 14 h). Code ParkNow 38003
- Stationnement de courte durée limité à 2 h 30, et résidents. Code ParkNow 38002
- Stationnement de courte durée limité à 2 h 30. Code ParkNow 38001

Les tickets achetés en zone verte ne sont pas valables en zone orange ou violette.

Résidents Comment stationner à Grenoble



Ville de Grenoble - Direction de la communication - avril 2020 - Photo: T. Chenu



Résidents

Comment stationner à Grenoble ?



Désireuses de favoriser l'usage des modes de déplacements doux et alternatifs à l'automobile, **la Ville de Grenoble et la Métropole organisent le stationnement des résidents et des visiteurs.**

En incitant à la rotation, elles favorisent l'accès aux commerces et aux activités urbaines.

Par ailleurs pour répondre aux besoins des résidents du centre-ville, la Ville a instauré un tarif préférentiel et la Métropole propose différents abonnements dans les parcs.

De nouveaux aménagements de stationnement, des abonnements à tarif attractif, des modes de paiement plus adaptés, des modalités d'abonnement simplifiées : ce sont autant de mesures qui contribuent à faciliter la vie quotidienne des résidents grenoblois.

Tarification pour les résidents

- > ticket mensuel : 12 € (pour 30 jours calendaires)
- > ticket semaine : 9 € (pour 7 jours calendaires)
- > ticket journée : 3 €

Peuvent bénéficier de cette tarification les habitants dont le domicile se situe :

- > à l'intérieur d'une zone de stationnement payant,
- > ou dans les rues piétonnes ou enclavées du centre-ville.

Le ticket résident est valable dans les zones vertes et violettes.

En zone orange, il n'est toléré que **de 9 h à 10 h.**

À partir de 10 h, les résidents ne peuvent plus stationner en zone orange.

- Grenoble est divisé en 2 secteurs
- > secteur 1 : à l'ouest du boulevard Gambetta
 - > secteur 2 : à l'est du boulevard Gambetta

Le tarif résident s'applique dans le secteur de domiciliation du détenteur.

Démarches à effectuer

Pour obtenir un ticket résident, la démarche s'effectue en 2 temps.

1. ENREGISTRER SON VÉHICULE

En ligne sur **MonGrenoble**

ou

Se présenter avec les pièces à fournir (Carte grise du véhicule et avis de taxe d'habitation libellées au même nom, prénom et adresse que la taxe d'habitation) dans un des lieux suivants :

- > **Unité du contrôle du stationnement**,
50, av. Maréchal-Randon
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h 30
- > **Maison des habitants Chorier-Berriat**
10, rue Henri-Le-Chatelier
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h. Fermé le jeudi après-midi.

- > **Maison des habitants Bois d'Artas**
1, chemin du Bois d'Artas
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h. Fermé le jeudi après-midi.

L'immatriculation du véhicule est alors enregistrée dans la base de données des résidents, permettant ainsi d'acheter le ticket résident. Cette démarche est à **renouveler une fois par an.**

2. ACHETER SON TICKET RÉSIDENT

Le ticket résident est dématérialisé : il est enregistré dans une base de données, et les agents de contrôle du stationnement en ont connaissance grâce à leurs terminaux de contrôle.

Achat :

- > **en ligne sur MonGrenoble**
- > **sur les horodateurs connectés**, c'est-à-dire équipés de la carte bleue : tous ceux des zones oranges et violettes, et certains en zone verte
- > **en guichet, auprès de l'unité du contrôle du stationnement.** Les paiements sont possibles en espèces, cartes bleues, ou chèques.

Pour toute information : 04 76 76 36 36

Abonnements résidents dans les parkings couverts de la métropole

TARIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Abonnement mensuel "nuit et week-end" (19 h à 7 h) : 30 €

Abonnement mensuel "24 h/24 h"

- > **tarif unique de 60 € pour les parkings :** Estacade, Gare-Europole, Gare-Palais de justice, Notre-Dame-Musée, Parc Mistral-Mairie, Préfecture Les Halles, Presqu'île, Saint-Bruno, Victor-Hugo.
- > Le Cèdre et Irvoy : **59 €**

Réflexe P+R

Les parkings relais situés à proximité immédiate du réseau bus et tramway de l'agglomération proposent des formules alliant stationnement de son véhicule et titre de transport en commun.

+ d'info : tag.fr